Lettre ouverte de la CFDT UFETAM à Éric BANEL, Directeur Général des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

23 novembre 2026

Patrouilleurs des affaires maritimes : la CFDT défend le maintien des équipages de fonctionnaires

Monsieur le Directeur général,

Dans votre courrier du 18 novembre 2026 aux directeurs interrégionaux de la mer, vous présentez trois scénarios pour réformer le volet hauturier du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes. Le premier maintient des équipages de fonctionnaires en spécialisant les fonctions à bord. Le deuxième confie la conduite des navires à des gens de mer sur le modèle de l'Armement des phares et balises. Le troisième envisage de déléguer l'armement à un tiers. **La CFDT UFETAM s'oppose à la réforme telle qu'elle est envisagée et demande le maintien de l'armement de tous les patrouilleurs des affaires maritimes par des équipages de fonctionnaires, assurant à la fois la conduite des navires et les missions de contrôle en mer.**

Nous partageons l'objectif d'améliorer la disponibilité des patrouilleurs et d'augmenter le temps consacré aux contrôles en mer. Vous relevez vous-même des tensions persistantes sur les effectifs. Pour y répondre, **la CFDT** demande une évaluation des besoins de recrutement et de formation pour chaque patrouilleur. D'autre part la CFDT demande la reconnaissance des compétences maritimes et de contrôle dans les parcours professionnels et les rémunérations des agents. Par ailleurs, l'engagement de maintenir le nombre d'emplois doit s'accompagner de garanties écrites concernant les postes à bord et les affectations.

Votre calendrier prévoit un comité de pilotage le 7 décembre, une présentation des scénarios aux organisations syndicales début 2027, puis des échanges avec les équipages au premier semestre sur le cadre privilégié. **Nous vous demandons d'associer les équipages et leurs représentants dès maintenant, avant le choix du scénario, et de mettre en discussion une option préservant la polyvalence des équipages de fonctionnaires, accompagnée de renforts d'effectifs chiffrés.** Cela suppose de communiquer les études et les coûts comparés des scénarios et de soumettre le projet au comité social d'administration dans sa formation spécialisée avant toute décision.

Les agents embarqués connaissent les contraintes du service en mer. Leur expérience doit peser sur les choix qui engagent l'avenir des missions et leurs conditions de travail.

À quelques mois de la présidentielle, la DGAMPA a-t-elle reçu une commande ou simplement pris de l'avance sur son prochain ministre ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CFDT UFETAM

CFDT-UFETAM - Union Fédérale de l'Environnement, des Territoires, des Autoroutes et de la Mer ✉ : cfdt.syndicat@i-carre.net
30 passage de l'Arche– 92055 La Défense cedex ☎ 01 40 81 24 00 Web : www.cfdt-ufetam.org